

# La Gazette de Sorel.

103

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

**NOMS DE CEUX QUI ONT OBTENU DES PRIX A L'EXHIBITION DU COMITÉ DE RICHELIEU, QUI A EU LIEU A SOREL, LE 10 OCTOBRE 1867.**

### CHEVAUX ÉTALONS.

1. Alexis Langevin \$5; 2 Ls. Lalencette père 4,50; 3 Daniel Bonin 3; 4 Pierre Lavallée 2; 5 Pierre Pelletier 1;  
**JUMENT POULINIÈRE.**  
1 François Gauthier \$5; 2 Louis Mandeville 4; 3 Pierre Joseph Latraverse 4,00; 4 Pierre Girouard 3,00; 5 Athanase Cardin 3,00; 6 Olivier Latraverse 2,50; 7 Paul Salvaille 2,00; 8 Octave Nault 1,00.

### ÉTALONS DE 3 A 4 ANS.

1 Charles Nault \$4,00; 2 J.Bt. Nault 3,00; 3 Noël Gauthier 2,00; 4 Michel Magnan 1,00;

### POULINS DE 2 A 3 ANS.

1 Joseph Lahaie \$3,00; 2 Jos. Larivière 2,00; 3 Athanase Valois 1,00.

### POULICHES DE 2 A 3 ANS.

1 Octave Arsenault 3,00; 2 Pierre Latraverse 2,50; 3 Olivier Durocher 2,00; 4 Alexis Langevin 1,50; 5 Pierre Girouard 1,00.

### CHEVAUX DE TRAITS.

1 Alexis Langevin \$3,00; 2 Edouard Mogé 2,00; 3 Chs. Arpin 1,00.

### BETES A CORNES.

### TAUREAUX DE 4 ANS ET AU-DESSUS.

1 Léon Chapdelaine \$4,00; 1 Daniel Bonin 3,00; 3 François Bourrel 2,00; 4 Olivier Durocher 1,00.

### TAUREAUX DE 2 A 3 ANS.

1 Benjamin Larochelle \$3,00; 2 Narcisse Durocher 2;

### VACHES A LAIT.

1 John Morissey \$4,50; 2 Paschal Allaire 3,50; 3 Chs. Daveluy 2,50; 4 Léon Chapdelaine 1,50; 5 J.B. L. Précourt 0,75.

### TAURE DE 2 A 3 ANS.

1 J. A. Dorion \$2,50; 2 John Morissey 2;

### TAURE D'UN AN.

1 Louis Lapointe \$2; 2 Jules Lebeuf 1,50;

### VEAU DE L'ANNÉE.

1 Paschal Allaire \$2; 2 Noël Gauthier 1,50; 3 John Morissey 1; 4 J. Bt. Salvaille 0,50;

### COCHONS VERRATS.

1 Michel Magnan \$4;

### TRUIE AVEC SES PETITS.

1 Michel Magnan \$4;

### MOUTONS BÉLIERS.

1 Pierre Girouard \$4; 2 Alexis Langevin 3; 3 J. Bt. Dufault 2,50; 4 George Fuller 2; 5 Paul Lemoine 1,50; 6 Clément Dupré 1;

### 2 MEILLEURES BREBIS.

1 Pierre Harpin \$4; 2 Pierre Langevin 3; 3 Alfred Rivard 2,50; 4 J.Bt. Dufault 2; 5 George Fuller 1,50; 6 Thomas Perrault 1.

### AGNEAUX MALES.

1 Pierre Girouard \$3; 2 Michel Magnan 2,50; 3 Augustin Bouvier 2; 4 Pierre Harpin 1,50; 5 Thomas Perrault 1;

### AGNEAUX FEMELLES.

1 J.Bt. Dufault \$3; 2 Pierre Girouard 2,50; 3 Thomas Perrault 2; 4 Augustin Bouvier 1,50; 5 George Fuller 1.

### PRODUITS DES CHAMPS.

### BLED.

1 Edouard Chapdelaine dit (Collet) \$2; 2 John Fuller 1,50; 3 Théophile Paul 1; 4 John Morissey 0,50.

### BLÉINDÈS.

1 Wm. Ferris \$1,50; 2 Jos. Larivière 1; 3 Edouard Chapdelaine dit Collet 0,75.

### POIS BLANCS PETITS.

1 F. X. Gravelle père \$1,50; 2 Isidore Gravelle 1; 3 Augustin Dufault 0,50.

### POIS BLANCS.

1 Jules Lebeuf \$1,50.

### ORGE.

1 François Auger \$1,50; 2 John Morissey 1; 3 Ambroise Chapdelaine 0,75.

### AVOINE.

1 John Morissey \$1; 2 Louis Parent 0,75; 3 Onésime Desrosiers 0,50.

### FEVE.

1 Louis Mandeville \$1; 2 Wm. Ferris 0,75; 3 Isidore Gravelle 0,50; 4 Jules Lebeuf 0,25.

### PATATES.

1 Louis Chapdelaine \$1,50; 2 J.Bt. Salvaille 1; 3 John Fuller 0,75; 4 Pierre Joseph Latraverse 0,50.

### GRAINES DE LIN.

1 Ambroise Chapdelaine 1,50; 2 Louis Lalencette père 1; 3 Athanase Cardin 0,50;

### GRAINE DE LIN.

1 Augustin Bourrier \$2; 2 Louis Mongeau 1,50; 3 Pierre Harpin 1; 4 Louis Mandeville 0,50;

### CAROTTES.

1 W. Ferris \$1,50; 2 John Morissey 1; 3 R. Latraverse 0,75;

### PETTRAIVES A VACHE.

1 Lévi Larue \$1; 2 W. Ferris 0,50;

### CHOUX.

1 Louis Mandeville \$0,75; 2 Antoine Vasseur 0,50; 3 R. Latraverse 0,25;

### COLLECTION DE CITROUILLES.

1 François Tardif \$1; 2 Michel Magnan 0,75; 3 R. Latraverse 0,50; 4 Marcel Quéry 0,25;

### NAVETS.

1 André Mandeville \$1; 2 Louis Mandeville 0,75; 3 Charles Arpin 0,50.

### OIGNONS.

1 Louis Mandeville 0,75; 2 Isidore Gravelle 0,50; 3 Ant. Vasseur 0,25.

### BEURRE.

1 Olivier Durocher \$4; 2 J. Bt. Chapdelaine 3,50; 3 Caliste Mongeau 3; 4 Firmin Gaudette 2,50; 5 Octave Arsenault 2; 6 Joseph Jacque Menard 1,50; 7 Isidore Gravelle 8; 8 Thomas Arpin 0,50;

### FROMAGE DU PAYS.

1 Hilaire Harpin \$2; 2 J. B. L. Précourt 1; 3 Edouard Collet Chapdelaine 0,75;

### SUCRE DU PAYS.

1 Xavier Potvin \$2; 2 Frs. Giard fils 1,50; 3 Octave Arsenault 1.

### SAVONS DU PAYS.

1 Xavier Lebeuf \$1 2 Isidore Gravelle 0,75; 3 Caliste Mongeau 0,50; 4 Octave Arsenault 0,25.

### MANUFACTURES DOMESTIQUES. ÉTOFFE DU PAYS.

1 Christophe Plouf \$3; 2 J. Bt. R. Girouard 2,50; 3 Octave Arsenault 2; 4 Frs. Morin 1,50. 5 André Duhamel 1;

### TOILE.

1 Xavier Lebeuf \$3; 2 Augustin Bourret 2,50; 3 Pierre Dufault 2; 4 Octave Arsenault 1,50; 5 Athanase Cardin 1;

### ÉTOFFE LÉGÈRE.

1 Olivier Durocher \$3; 2 William Delaney 2,50; 3 Emmanuel Paul Hus 2; 4 Louis Parent 1,50; 5 Onésime Desrosiers 1.

### FLANELLE BLANCHE SIMPLE.

1 André Duhamel \$2; 2 Christophe Plouf 1,50; 3 Alfred Rivard 1; 4 Ls. Lalencette 0,50.

### BAS DE LAINE.

1 Octave Arsenault \$0,50; 2 Pierre Dufault 0,25.

### CHAUSSONS DE LAINE.

1 Christophe Plouf 0,50; 2 Pierre Lavallée 0,25;

### CHAUSSONS ET BAS DE FIL.

1 Alexis Langevin 0,75; 2 Christophe Lebeuf 0,50; 3 George Papillon 0,25;

### CHALE DE LAINE.

1 Érançois Morin \$1,50; 1 André Duhamel 1;

### COURTE POINTE.

1 Ls. Lalencette \$2; 3 Antoine Salvais 1,50; 3 Pierre Dufault 1; 4 François Morin 0,53;

### COUVRE PIEDS PIQUÉ.

1 Edouard Mogé \$2; 2 Charles Desrosier 1,50; 3 Toussaint Labelle 1;

### COUVERTE DE LAINE.

1 Marcel Girouard \$1,50; 2 Lévi Larue 1; 3 J. Bt. R. Girouard 0,50;

### ECHANTILLON DE TRICOT.

Ls. Lalencette \$1,50; 2 Clément Raymond 1; 3 Athanase Cardin 0,75;

### PEAU DE BOEUF PASSEE EN ROUGE.

1 Léon Leduc \$1,50; 2 Pierre Buteau 1.

### PEAUX DE VEAUX PASSE EN NOIR.

1 Léon Leduc \$1,50.

### PEAU DE MOUTON PASSEE.

1 Léon Leduc 0,50.

### CHAPEAU DE PAILLE.

1 Jos. Larivière 0,50; 2 W. Ferris 0,25.

### CHAPEAU DE FOIN.

1 Jos. Larivière 0,75; 2 W. Ferris 0,25;

### LABOURS.

1 Edouard Leith \$5; 2 Louis Chapdelaine 4; 3 Michel Larochelle 3; 4 Pierre Arpin 2; 5 Clément Dupré 1;

### PRIX EXTRA RAISIN.

Frs. Augers 1,00;

### POMMES ET FLEURS.

W. Ferris 1,00.

### BLÉ D'INDE A BALET.

Pierre Buteau 1,00.

### UN MOULIN POUR MOUDRE LA MUSCADE.

Joseph Larivière 1,00.

### UN MOULIN A TISSER.

André Duhamel 4,00

### XIII CHAPITRES DE LA VIE D'UN TRÉPASSÉ.

Des mariniers ont retiré du fleuve le cadavre d'un noyé, dans les vêtements duquel on a trouvé une boîte de fer hermétiquement fermée et qui contenait un manuscrit ainsi conçu.

Je me nomme V... j'ai assez vécu. Je me noie très volontairement; voici l'histoire de ma vie:

Chapitre I.—*Ma naissance.* En 1799 le 30 janvier, je sortis des ténèbres pour être mis au grand jour. On me mesura, on me pesa, on me baptisa. Je naquis sans savoir pourquoi, et mes parents remercièrent le ciel sans en savoir davantage.

Chapitre II.—*Mon éducation.*—On m'apprit toutes sortes de choses et toutes espèces de langues. A force d'être impudent et charlatan, j'ai passé quelquefois pour un savant. Ma tête est devenue une bibliothèque dépareillée dont j'ai gardé la clef.

Chapitre III.—*Mes souffrances.*—Je fus tourmenté par les maîtres, par les tailleurs, par les femmes, par l'ambition, par l'amour-propre, par les regrets inutiles, par les envieux et par les souvenirs.

Chapitre IV.—*Privations.*—J'ai été privé de trois grandes jouissances de l'espèce humaine: du jeu, de la gourmandise et de l'ambition.

Chapitre V.—*Époques mémorables.*—A trente ans, j'ai renoncé à la chasse; à quarante, à plaire au beau sexe; à cinquante, à l'opinion publique; à soixante, à penser et je suis devenu un vrai sage ou un égoïste, ce qui est synonyme.

Chapitre VI.—*Portrait moral.*—Je fus entêté comme une mule, capricieux comme Louis B... J'ai bu de l'absinthe comme G. de N...

Chapitre VII.—*Défauts.*—N'ayant jamais pu me rendre maître de ma physionomie, je lâchai la bride à ma langue et je contractual la mauvaise habitude de penser tout haut. Cela me procura quelques jouissances et beaucoup d'ennuis.

Chapitre VIII.—*Ce que je fus et ce que j'aurais pu être.*—J'ai été très-sensible à l'amitié, à la confiance, et si je fus né pendant l'âge d'or j'aurais été peut-être un bon homme tout à fait. En somme, j'ai bien été dupé par de prétendus amis, et je n'ai dupé que de prétendues amantes.

Chapitre IX.—*Principes respectables.*—Je n'ai jamais été impliqué dans aucun mariage, ni aucun commerce. Je n'ai jamais recomman-

dé ni cuisinier, ni médecin, par conséquent, je n'ai attenté à la vie de personne.

Chapitre X.—*Mes goûts.*—En couleurs, c'était le bleu; en manger, les ragouts; en boisson, toutes; mais principalement la bière et l'absinthe; en hommes et en femmes, les physionomies ouvertes et expressives. En spectacles la comédie et la farce. J'ai aimé les petites sociétés, la pêche; à la ligne; j'avais une vénération involontaire pour le soleil; son coucher m'attristait souvent. Les bossus des deux sexes avaient pour moi un charme que je n'ai jamais pu définir.

Chapitre XI.—*Mes aversions.*—J'avais de l'éloignement pour les femmes intrigantes qui jouent à la vertu, du dégoût pour l'affliction, de la pitié pour les hommes teints ou les femmes fardées, de l'aversion pour les araignées, de l'effroi pour la justice et les bêtes rampantes.

Chapitre XII.—*Analyse.*—Ma vie a été un mauvais mélodrame à grand spectacle, où j'ai joué les héros, les tyrans, les amoureux, les pères nobles, mais jamais les valets.

Chapitre XIII.—*Mon épitaphe.*—Je laisse assez d'argent pour qu'on m'élève un tombeau sur lequel on gravera:

Ici on a posé,  
Pour se reposer  
Avec une âme blasée,  
Un cœur épuisé  
Et un corps usé,  
Un vieux diable trépassé.  
Mesdames et messieurs passez !...

### Nonvelles Parlementaires.

Ottawa, 18.—L'Hon. M. Abbott présente une motion pour la formation d'un comité chargé de considérer l'acte concernant la faillite.

M. Fisher fait remarquer que le discours de Son Excellence insinue que le gouvernement soumettra une mesure à ce sujet. D'après les idées que l'on a d'un gouvernement parlementaire, la responsabilité de traiter un sujet de ce genre ne doit pas incomber à un comité de la Chambre, quand le gouvernement a promis une mesure.

Sir John A. McDonald dit qu'il n'y a aucune incompatibilité entre la mention dans le discours que le gouvernement se prépare à présenter un bill concernant la faillite, et l'action du membre pour Argenteuil proposant la formation d'un comité pour s'enquérir et faire un rapport sur le fonctionnement de la présente loi de banqueroute dans le Canada proprement dit, et dans les Provinces d'enbas, s'il y a une loi de ce genre dans ces Provinces. Le comité peut être d'un grand secours au gouvernement vu que le gouvernement ne pourrait pas d'une autre manière obtenir les informations qui seront mises devant le comité. Il peut dire que le gouvernement est très satisfait du fonctionnement du présent acte concernant la faillite, qui est l'œuvre de son honorable ami l'auteur de la motion, et du présent vice-chancelier Mowat. Nous sommes endettés envers ces deux messieurs qui nous ont procuré une mesure pratique aussi utile. Cependant cette mesure avait dû être soumise à l'expérience, et il est heureux de voir que l'Hon. monsieur qui a présenté la motion est disposé à consacrer son temps pendant cette session à faire les investigations en question.

M. Johnson dit que si la doctrine qui vient d'être émise est adoptée, tous les sujets contenus dans le discours de Son Excellence peuvent être traités de quelque manière. Il pense qu'il malheureux d'introduire un tel système.

En supposant que ce comité, après l'examen de l'acte en question, présente un rapport qui énoncé certaines vues et que le gouvernement introduise une mesure énonçant des vues contraires, ils se trouveraient dans l'alternative ou de voter contre le gou-

vernement, ou de se déclarer contre leur propre rapport. Il pense que la conduite proposée est très-défectueuse et que si elle devait être suivie, il vaudrait tout autant faire abstraction du discours de Son Excellence. Il veut faire observer que dans la motion telle que soumise par l'honorable membre, il n'y a que deux hommes familiers avec les affaires du commerce, MM. Workman et Simard, et que dans le comité proposé il n'y a pas un seul membre du Haut-Canada siégeant sur les mêmes bancs que lui. Il suggérera en conséquence d'y ajouter les noms de M. Magill et de M. Blake.

M. Abott dit qu'il n'a aucune objection à ajouter ces deux noms. La motion ainsi amendée est adoptée.

John White (de Halton) propose qu'il soit fait des copies de tous les comptes dus par le gouvernement des ci-devant provinces du Canada à Geo. C. McKindsey, shérif du comté d'Halton, et de toutes les correspondances relatives aux dits comptes.

Il dit que ces comptes embrassent une période de plus de dix années. Il est entendu qu'ils ont été refusés par le Département des Auditeurs et référés au Département des lois de la Couronne. Comme il y avait dissidence d'opinion dans le comité d'Halton concernant la légalité et la justice des procédés faits à ce sujet, il pense désirable que cette correspondance soit rendue publique.

Sir John A. McDonald dit que si le gouvernement a refusé le paiement, et si McKindsey a acquiescé à sa décision, il ne voit pas qu'aucun autre ait quelque chose à voir dans l'affaire. Mais il va prendre l'affaire en considération, et en attendant la motion peut demeurer suspendue. La motion en conséquence demeure pendante.

M. Bodwell présente une motion concernant la Compagnie de la Baie d'Hudson.

M. McDougall dit qu'il y avait certain documents dans la correspondance à laquelle on faisait allusion, qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public de produire. Cependant ces documents seraient envoyés comme pouvant être livrés au public.

M. Howe dit que le sujet est de la plus haute importance. Le Ministre des Travaux Publics semble disposé à vouloir retenir certains documents: cela pourrait être juste et rationnel; mais il espère que le gouvernement ne prendra aucune détermination pour acheter ce territoire sans l'autorité de la Chambre. Il est sous l'impression que la compagnie peut être éliminée sans de grandes dépenses de notre gouvernement pour l'achat de ce territoire. Pendant un temps très-long, les membres de cette compagnie ont tiré de ce territoire des profits considérables et maintenant le bon sens exige qu'ils l'abandonnent.

La motion est alors adoptée.

M. Olivier propose qu'il soit fait un rapport de la quantité de bière fabriquée et du grain employé à la fabrication dans chaque brasserie de la Province d'Ontario.

Sir John A. McDonald dit qu'il n'a aucune objection à donner les renseignements requis, pourvu que l'Hon. Monsieur n'insiste pas à avoir le nom des parties concernées.

M. Olivier dit que son but est de s'assurer de l'exacte quantité de bière fabriquée dans chaque brasserie, vu qu'on soupçonne que les brasseries de la province ne rendent compte que d'un quart de la quantité fabriquée, privant ainsi le trésor d'un revenu considérable.

Sir John A. McDonald désire que l'honorable membre soit plus explicite, et qu'il mentionne sur quels motifs raisonnables il base ses soupçons. En Angleterre, on est si peu particulier sous ce rapport qu'il n'y a pas même un membre du gouvernement qui ait le loisir de connaître le montant payé au gouvernement par la maison Rothschilds Barings & Cie.

Il est de l'intérêt de chacun de garder pour lui-même la connaissance de ses propres affaires.

M. Holton pense que les distilleries doivent être comprises dans la motion, afin qu'on puisse voir la proportion entre le grain reçu dans ces établissements et le produit de ce grain en bière et en spiritueux.

Il est notoire que des fraudes considérables sont commises relativement à la bière et aux spiritueux. Et il pense que l'objet de la motion est d'obtenir des données pour se rendre compte des faits en question, et non d'attaquer un établissement particulier.

Sir John A. McDonald dit qu'il n'a aucune objection à donner pour chaque brasserie et distillerie désignées par des numéros, le montant de grain reçu et le montant d'exercice payé au gouvernement.

M. McKenzie dit qu'il croit qu'un rapport du genre indiqué par le Ministre de la Justice n'est pas une réponse au but que la motion a en vue. Dans une circulaire adressée aux membres par une maison de commerce de Hamilton, un rapport très étrange a été fait. On affirme que Brunel, l'officier en chef de l'Excise, a dit que le gouvernement n'a pas collecté plus d'un tiers de ce qui était dû; on dit de plus que de la grande quantité de *lager beer* fabriquée, il n'y en a pas un huitième qui est payé à l'Excise.

M. Howland prétend qu'un rapport préparé de la manière suggérée par le Ministre de la Justice rencontrera tout ce qu'il importe de savoir sur le sujet. Il est tout-à-fait certain que l'assertion que l'on prête à Brunel est fautive.

M. Young dit qu'il semble que le principal objet de la motion est mis de côté si les noms des brasseurs et distillateurs ne sont pas donnés. Si chaque établissement particulier n'est pas nommé, on ne pourra nullement comparer le montant dont on aura rendu compte avec le montant des affaires qui auront été faites.

M. Olivier dit qu'il aimerait à amender sa motion de manière à embrasser les distillateurs aussi bien que les brasseurs, et alors il consentira à ce que sa motion demeure suspendue.

M. McKenzie, en l'absence de M. Blake, propose qu'il soit voté une adresse demandant copies des dépêches et de la correspondance échangées entre les gouvernements impérial et canadien, au sujet de la défense du pays.

M. J. A. McDonald déclare que les communications entre les deux gouvernements sont d'une nature confidentielle et ne peuvent en conséquence être soumises à présent. Cependant avant qu'aucune action soit prise au sujet de la défense, les documents qui peuvent être soumis, vont être placés devant la Chambre.

La motion demeure sur la table.

En proposant la motion relative au péage du Canal de la Baie de Burlington, M. White dit qu'il a en vue de montrer à la population de Hamilton qu'elle a perdu une bonne offre faite par un gouvernement précédent au sujet du transport de cet ouvrage à la cité, et de faire voir aussi l'injustice de la taxe imposée sur les vaisseaux entrant dans le port ou en sortant. Les vaisseaux et les marchandises passent par les canaux Welland et St. Laurent et se rendent à la mer, en ne payant qu'un léger droit, tandis que ceux qui viennent de Hamilton ont deux droits à payer.

M. McGill secondaire de la motion dit qu'il a en vue l'abolition des droits imposés sur le canal, afin de mettre le port de Hamilton sur un même pied que les autres ports de la Puissance. A présent les marchands de Hamilton sont les victimes d'un grief fâcheux. Les vaisseaux des États-Unis passent par les canaux Welland et St. Laurent, en payant un seul droit, tandis que les marchands de Hamilton en paient deux.

M. Holton dit qu'avant d'en venir

aux ordres du jour, il désire demander au chef du gouvernement, si les négociations auxquelles il a fait allusion la semaine dernière au sujet des charges vacantes dans le gouvernement étaient terminées. Le chef du gouvernement a alors déclaré que les négociations étaient dans un état tel qu'il espérait, dans un jour ou deux, pouvoir en annoncer le résultat à la Chambre.

M. J. A. McDonald dit qu'il a à faire une motion qui servira de réponse à son honorable ami.

Il propose alors dans l'émission d'un bref d'élection pour le comté de Huntingdon, M. John Rose étant nommé ministre des Finances. Il dit qu'à la recommandation de l'ex-ministre des Finances, M. Galt, des négociations ont été entamées dans la vue de nommer à cette charge le ministre du revenu de l'intérieur; mais cet honorable monsieur a préféré garder sa charge qu'il trouve moins onéreuse que celle de ministre des finances. On s'adressa ensuite à M. Rose qui, après beaucoup d'hésitation, a cédé à la pression et consenti à accepter la charge.

Quant à la charge de secrétaire des Provinces qui n'est pas remplie, lorsque l'autre jour, il a déclaré que les négociations allaient bientôt avoir une issue heureuse, il ne voulait parler que de la charge de ministre des Finances. Il n'a pas l'intention, à présent, d'entrer dans la question de la distribution des charges; mais il doit dire que la distribution, jusqu'ici, est à un haut degré expérimentale. Il a toujours pensé que les devoirs du secrétaire ont tellement augmenté, qu'un seul officier ne peut les remplir. La charge de secrétaire d'Etat exige un travail de tous les jours, et ses devoirs augmentent avec le développement du pays. Le secrétaire provincial de la Province de Québec a besoin de deux sous-secrétaires pour l'assister dans l'accomplissement de ses devoirs. Les devoirs du secrétaire de la Puissance ont été, jusqu'à un certain point, diminués parce que beaucoup de choses ont été localisées, mais la besogne a pris de l'extension, et en conséquence le secrétaire de la Puissance aura autant à faire que l'ancien secrétaire provincial. De plus, le gouvernement a jugé convenable d'ajouter aux devoirs du secrétaire des Provinces, deux branches importantes. Les affaires des Sauvages étaient autrefois administrées par le commissaire des Terres de la Couronne. Nous n'avons plus de commissaire ou il n'y a plus de terres de la Couronne, excepté les terres publiques, et les devoirs dont il était chargé ont été confiés au secrétaire d'Etat. Les terres de l'Ordonnance qui ont été cédées au gouvernement provincial pour l'entretien d'une certaine force défensive, sont aussi placées sous le contrôle du secrétaire d'Etat. Ainsi, une correspondance considérable sera échangée entre les gouvernements locaux et le gouvernement général. Pour le présent, on n'a pas l'intention de nommer un successeur à l'ex-secrétaire d'Etat pour les Provinces.

M. Holton dit que naturellement, en l'absence du ministre des finances, il n'est pas désirable de faire des remarques sur ses aptitudes à cette charge, mais le chef du gouvernement doit voir que, sur les opinions bien connues de M. Rose sur les questions commerciales, telles que développées à la dernière session, le peuple de la Puissance a intérêt à savoir si le changement, qui a eu lieu dans le personnel de cet important département, a amené un changement dans la politique du gouvernement, et si oui, quel changement s'est opéré. Chaque membre de cette Chambre se rappelle que dans la session de 1866, la politique commerciale de l'ex-ministre des Finances, M. Galt, n'a pas eu d'adversaire plus déclaré que M. Rose.

M. J. A. McDonald.—Il a voté en faveur de cette politique.

M. Holton.—L'hon. monsieur a fait un discours très-profond contre le tarif; il a proposé une foule d'amendements et a été un des adversaires les plus acharnés contre cette mesure. La question qui intéresse le plus le pays n'est pas l'individu qui va être fait ministre, mais l'influence que cette nomination va avoir sur la politique commerciale du pays. Ce qui a fait trainer les négociations quelque peu en longueur, c'est sans doute la difficulté qu'a eue M. Rose de réconcilier ses vues de protectionniste fortement déclaré avec les vues du gouvernement. Il pense que le pays a le droit de savoir à quelles conclusions on en est venu, et il espère que le chef du gouvernement est en état de les faire connaître.

M. J. A. McDonald dit qu'il ne se propose pas de discuter la position de l'hon. ministre des Finances, en son absence; mais il peut déclarer que le système monétaire du gouvernement ébauché le 2 Juillet dernier, lorsque

M. Galt a été nommé ministre des Finances, n'a pas subi de changement et sera suivi.

M. Holton annonce que demain, il se propose d'attirer l'attention de la chambre sur une question de privilège, savoir la position de certains officiers de la couronne dans les provinces d'Ontario et de Québec concernant leur droit, d'après l'indépendance conférée par l'acte du parlement, d'occuper des sièges dans cette chambre. Il s'était proposé de le faire aujourd'hui, mais son honorable ami, le membre pour Cornwall se trouvant absent, et n'ayant pas eu l'opportunité de communiquer avec le chef du gouvernement avant la réunion de la chambre, il s'était décidé à attendre à demain pour soulever cette question. Avant de s'asseoir, il désire demander au ministre de l'intérieur quand la chambre pourrait avoir communication des comptes du public de la ci-devant province du Canada: elle n'en a eu aucun pendant les deux dernières années finissant en Juillet 1866 et 1867, et aussi quand seraient présentés les rapports du commerce et de la navigation pour la même période.

M. Howland répond que les comptes publics seront soumis demain, et les rapports du commerce et de la navigation dans le courant de la semaine.

PARLEMENT DU CANADA.

SÉNAT.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures. En réponse au Sénateur Steeves, le Sénateur Campbell dit qu'il y a une malle quotidienne pour les provinces maritimes via Portland, et aussi une malle quotidienne via Madawaska.

Plusieurs avis de motion sont donnés parmi lesquels sont les suivants de l'hon. M. Anderson:

1o. Sous quelles conditions les bons de la Puissance sont-ils émis par la Banque de Montréal?

2o. Est-ce qu'une commission est accordée à la Banque? S'il en est ainsi, à quelles conditions?

3o. Le gouvernement est-il disposé à permettre aux Banques des Provinces Maritimes d'émettre des bons de la Puissance aux mêmes termes que ceux convenus avec la Banque de Montréal?

4o. La Banque Montréal est-elle tenue de rembourser en espèces les bons de la Puissance, aux différentes branches qu'elle possède dans toutes les parties de l'Union, aussi bien qu'à l'Institution-mère, ou bien faudra-t-il que les bons soient présentés pour le paiement au lieu même de leur émission?

5o. Est-ce qu'un intérêt est alloué par la Banque de Montréal sur les balances au crédit de la Puissance; s'il en est ainsi, à quel taux par année?

6o. Quel est le taux de l'intérêt chargé par la Banque pour les avances faites en à compte à la Puissance?

Le Sénat s'ajourne à 3 heures, et 20 minutes.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 19.—Les pétitions suivantes concernant les élections, sont présentées:

Par M. Dufresne, contre l'élection de M. F. B. Godin pour le comté de Joliette.

Par l'hon. J. S. McDonald, contre l'élection de l'hon. J. J. C. Abbott pour le comté d'Argenteuil.

Par l'hon. M. Kierkowski, contre l'élection de M. P. S. Gendron pour le comté de Bagot.

Par M. Huot, contre l'élection de M. F. X. Cimon pour Charlevoix.

Par M. Simard, contre l'élection de M. F. Geoffrion pour Verchères.

Par M. McCarthy, contre l'élection de M. A. H. Paquet pour Berthier.

Par l'hon. M. Dorion, contre l'élection de M. Huot pour Québec-Est.

Par l'hon. M. Dorion, contre l'élection de M. Pouliot pour l'Islet.

Par l'hon. M. Archambault, contre l'élection de l'hon. M. Dorion pour Hochelaga.

Par M. Fortier, la pétition de Médéric Lanctôt contre l'élection de l'hon. M. Cartier pour Montréal-Est.

Par M. Casault, contre l'élection de M. Fortier pour Yamaska.

Par l'hon. M. Dorion, contre l'élection de l'hon. M. Irvine pour Mégantic.

Par l'hon. M. Cartier, la pétition de l'hon. M. Chapais se plaignant de la conduite de l'officier-rapporteur et réclamant son siège pour Kamouraska.

Sir John A. McDonald, membre du comité nommé pour faire le choix des comités permanents de la Chambre, présente une liste des dits comités proposés.

M. McKenzie propose qu'un mé-

sage soit envoyé au Sénat demandant à ce corps de s'unir à la Chambre pour la formation d'un comité commun concernant l'impression des débats.—Adopté.

Ottawa, 19.—Sir John A. McDonald propose une motion concernant l'ordre des affaires.

M. Holton dit qu'il approuve entièrement cette motion comme devant probablement accélérer la marche des affaires dans la Chambre; mais il désire demander si le chef du gouvernement va maintenant ou à une date très-rapprochée, faire connaître les mesures que le ministère se propose de présenter et de faire adopter durant la session. Il paraît généralement admis que la session va être divisée en deux parties: l'une devant prendre fin au commencement de décembre et amener un ajournement qui permettra de donner au gouvernement l'occasion de préparer les mesures qui ne sont pas encore prêtes à être soumises. Dans les circonstances actuelles, le gouvernement semble avoir raison d'agir ainsi, selon lui, le gouvernement devrait faire savoir à la chambre l'ordre dans lequel il se propose de traiter les affaires publiques.

Sir J. A. McDonald répond que le gouvernement a l'intention de diviser la session en deux parties. Le gouvernement de la Puissance a été formé le 1er juillet dernier et aussitôt après, ses membres ont été obligés de s'occuper de leurs élections et de celles de leurs amis. Naturellement, durant ce temps, ils n'ont pas eu l'opportunité de préparer leurs mesures et d'en élaborer les détails. Ensuite la Chambre reçut ordre de s'assembler pour satisfaire aux exigences de l'acte d'union, pour faire adopter les subsides et tout autre mesure d'une nécessité immédiate. Demain, il espère être en état de faire connaître les mesures qui pourront occuper l'attention de la Chambre, dans la première partie de la session qui, il le croit, sera de courte durée. On se propose de réunir le parlement de nouveau en février prochain. Ce délai est d'abord accordé afin de donner deux mois au gouvernement pour préparer ses mesures; et ensuite parce que les arbitres entre le gouvernement général et les gouvernements de Québec et d'Ontario ne peuvent, d'après l'acte d'union, être nommés qu'après que le gouvernement général et les deux parlements locaux se seront assemblés, et jusqu'à ce que les arbitres se soient réunis, nous ne pouvons savoir ce qui appartient à la puissance, quel est l'état des comptes entre le gouvernement général et les gouvernements de Québec et d'Ontario, ou quels sont l'actif et le passif à diviser.

Il peut maintenant mentionner une mesure qui sera soumise dans la première partie de la session. L'acte d'union ordonne de présenter une mesure pour la construction du chemin de fer intercolonial, qui devra être commencé dans les six mois de la mise en vigueur de cet acte;—aussi on doit s'occuper du sujet sans retard. On demandera aussi à la chambre de donner les votes de crédit nécessaires pour l'administration des affaires publiques. Il donne avis qu'il va présenter un bill semblable au premier acte de la dernière session continuant la suspension de l'acte de l'habes corpus et aussi un acte pour étendre à toute la Puissance l'acte relatif au procès des agresseurs étrangers. Ce serait une anomalie de voir un genre de tribunal dans une section de la Puissance pour juger ces personnes, et un autre genre de tribunal dans une autre section.

M. Howe dit qu'un ministre dans l'autre Chambre, en parlant d'une mesure concernant les Pêcheries et la Marine, a déclaré que cette mesure ne sera pas prête avant le printemps prochain. Comme les pêcheurs établis sur les bords de la mer sont prêts à commencer leur genre d'industrie de bon printemps, ils devraient connaître, aussitôt que possible, quelles sont les intentions du gouvernement.

Sir John A. McDonald répond qu'il ne doute pas que le bill des Pêcheries soit présenté au commencement de la deuxième partie de la session.

M. Howe, au sujet de la deuxième partie de la session, dit qu'il préférerait que la Chambre se réunisse de nouveau en Mars. A en juger par le temps qu'il fait maintenant; qui peut dire quel temps il fera en Égypte? (Rires.)

Sir John A. McDonald dit que l'on a toujours eu pour habitude de réunir la Chambre à la fin de Janvier ou au commencement de Février.

La motion est alors adoptée.

M. Langevin présente un bill concernant le Département du Secrétaire d'Etat et explique les dispositions de cette mesure. Ce Département servira d'intermédiaire entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement impérial et comprendra la charge de Secrétaire et de Régistrare de la Puissance, le Département des affaires Indiennes, les Terres de l'Ordonnance.

En réponse à une question qui lui est faite, Sir John A. McDonald déclare que le gouvernement n'a pas l'intention de nommer immédiatement un Secrétaire d'Etat pour les Provinces. M. Archibald agit encore comme Secrétaire et rend des services très importants.

Après quelque discussion, le bill est lu à la Chambre.

M. Howland dépose sur la table les comptes publics de la Province du Canada pour l'année 1866.

M. Holton demande quand les comptes publics pour l'année 1867 seront prêts. Il y a près de cinq mois que l'année fiscale est expirée et les comptes ne sont pas encore prêts, quoique les devoirs des officiers du Département des Finances doivent avoir diminué, à cause du changement de système.

M. Howland répond qu'au contraire les devoirs des officiers ont augmenté surtout ceux des officiers de l'audition. Demain, il dira quand les comptes publics seront prêts.

Sir John A. McDonald propose que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération des résolutions concernant l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes. Il explique les dispositions de la loi de la ci-devant Province du Canada qui, dit-il, a fonctionné à la satisfaction générale et devra encore être suivie. Il propose de remplir les blancs dans la clause relative aux appointements des orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes par la même somme payée autrefois à l'Orateur du Conseil Législatif et au Président de l'Assemblée Législative du Canada.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Morris.

M. McKenzie demande que l'on accorde aux membres, une certaine somme par jour jusqu'à un montant qu'on ne pourra excéder.

M. Blake veut que l'on fixe une certaine somme par jour, pour tout le temps que les membres resteront en parlement. Ce n'est pas un bon principe de recevoir \$150 pour trente-et-un jours.

M. Holton est surpris de voir que le ministre des Travaux Publics et du Revue Intercolonial adhère à la déclaration que l'indemnité était satisfaisante dans la ci-devant province du Canada. C'est adopter un système en usage à New-York et applicable à la forme du gouvernement de cette contrée, où les membres ont trois piastres par jour et où le temps de la session est limité à cent jours.

Cette manière d'indemniser les membres du Parlement n'est pas applicable au système du Parlement Anglais. Si ce mode est adopté, aucune session ne sera close avant l'expiration des 30 jours; mais dès que ce temps sera expiré, un grand nombre des membres sentant qu'ils demeurent au siège du gouvernement à leurs propres dépens, manifesteront de l'impatience si quelque membre dans l'exercice de ses fonctions publiques veut forcer le parlement à considérer les mesures qui lui auront été soumises. Ils doivent adopter un système qui rénumère les membres pour tout le temps que les exigences du service public les retiendra au Parlement.

M. McDonald dit qu'il ne pense pas que le système proposé rende la session plus courte et les dépenses moindres que sous l'ancien régime payant les membres d'après le nombre de jours passés au Parlement. Avant l'adoption du nouveau système, on lui a dit que les sessions ont été prolongées au delà de six mois.

M. Fisher ne pense pas que le prix de péage proposé puisse être appliqué avec justice aux provinces maritimes, qu'il ne faut pas comparer avec le Canada sous ce rapport.

En Canada, la facilité de voyager est telle qu'on peut toujours calculer d'avance ce qu'il en coûtera pour se rendre à tel ou tel endroit. Il n'en est pas ainsi dans les Provinces maritimes où des délais considérables sont quelquefois occasionnés par l'abondance de neige qui tombe. Une fois entre autres il a mis un jour entier à faire 12 milles pour se rendre à Frédéricton.

Au Nouveau-Brunswick, le prix de péage est d'un chelin par mille, et il ne pense pas que ce soit trop.

Sir John A. McDonald dit que, si ce prix de péage est injuste pour les provinces maritimes, on y remédierait. Son honorable ami doit re-

marquer que si les membres du N.-B. reçoivent moins pour le prix de péage que dans leur propre province, leur salaire est augmenté de 4 à 6 piastres par jour, laquelle augmentation doit offrir une ample compensation. Il dit que son honorable ami, en proposant l'adresse, a donné aux membres du H. C. une leçon d'économie qu'ils ont vivement sentie. L'hon. membre avait dit qu'on croyait généralement dans le Nouveau-Brunswick que le peuple d'Ontario était extravagant, il veut tâcher par tous les moyens raisonnables, de détruire cette impression. Et maintenant à la première tentative qu'il fait pour détruire cette impression, son honorable ami vote contre lui. Si les honorables membres des provinces maritimes pensent que l'indemnité proposée est insuffisante, le gouvernement verra plutôt à augmenter leur salaire qu'à leur accorder un prix de péage extravagant. Il dit qu'après un calcul réfléchi et judicieux, ils en sont venus à la conclusion que 600 piastres par session est une indemnité suffisante. On a dit que si les membres ont un prix fixe pour toute la session, ils auront hâte de retourner dans leurs foyers et partiront avant la fin de la session.

Mais on a remédié à cet inconvénient en décidant que lorsqu'un membre partira avant la fin de la session, on fera sur son salaire une déduction en proportion.

M. Johnson dit qu'on peut vivre plus facilement avec \$4 par jour dans les provinces maritimes qu'avec \$6 à Ottawa. Là on est aussi bien servi pour \$1 par jour qu'ici pour \$2.50; et de plus, dans leurs propres provinces, les membres pourraient aller de temps en temps voir à leurs affaires, tandis qu'ici il faut rester toute la session. Il soutient que le mot indemniser est absurde, si on lui dit que 30 chelins par jour peuvent payer leur temps et leurs dépenses. Il n'y a pas de comparaison à faire avec le Nouveau Brunswick puisque dans cette province les ministres ne reçoivent que £600 par année. (Rires). Dix centins par mille ne peuvent couvrir les dépenses, et il vaudrait mieux rien avoir du tout, et qu'on sût qu'ils ont donné leurs services gratuits par un motif de patriotisme.

M. Masson (de Terrebonne) dit que, comme officier volontaire, il est familier avec les dépenses des voyages et il sait qu'on dépense ordinairement 3 à 4 centins par milles en voyageant en bateau à vapeur ou en chars, et 10 centins en voyageant en voiture. En conséquence, il considère qu'une allowance de 10 centins est suffisante.

M. Blake croit que les membres devraient être payés d'après le principe suivi pour indemniser les témoins dans les cours de justice.

La Chambre alors se leva. M. Cartier reprit les débats sur l'indemnité des membres. Il dit que le bill actuellement devant la Chambre n'est pas nouveau pour les membres des ci-devant provinces du Haut et du Bas-Canada, un bill semblable ayant été par lui soumis à la Chambre en 1859. Ce bill avait été adopté non-seulement par le gouvernement d'alors, mais par Brown et la grande majorité de son parti. Le même principe a été adopté à Washington pour les membres du Sénat et la Chambre des Représentants. S'il y a à présent une petite difficulté au sujet du péage, elle disparaîtra quand le chemin intercolonial sera construit. Il dit que pour le présent, son honorable ami ne doit pas trouver déficieux le système de péage proposé, vu que les membres de la législation du Nouveau-Brunswick n'ont que \$4 par jour au lieu de \$6. D'ailleurs, les membres de Gaspé et de Bonaventure ont presque une aussi grande distance à faire pour atteindre la plus proche station de chemin de fer, et cependant ils se montrent satisfaits du prix de péage proposé.

M. Holton dit que Geo. Brown et quelques-uns de ses amis avaient acquis en 1859 un bill présenté par le présent ministre de la milice, mais il faut admettre que Brown a fait des fautes quelquefois et c'en était une véritable que son adhésion au bill en question en 1859, bien qu'elle fût moins grande que celle qu'il a commise, lorsqu'il est entré dans le gouvernement de l'hon. Ministre de la milice (Rires). Il nie que ce bill ait été avantageux au Canada.

M. Johnson (N. B.) dit que les remarques du ministre de la milice sont injustes envers le Nouveau-Brunswick en voulant en faire une appendice du Canada. Il (M. Johnson) prétend qu'il ne doit y avoir aucune ligne de division entre les provinces, et la justice doit être rendue à toutes. Six deniers par mille n'est pas assez pour eux, et il craint que le gouvernement veuille pra-

tiquer l'économie aux dépens des membres du Nouveau-Brunswick. Il propose en addition à la motion, que les membres du gouvernement ne reçoivent aucune allowance pour la session ou le péage.

M. Cartier dit que les membres du gouvernement ont toujours payé leurs propres dépenses lorsqu'ils voyagent pour les devoirs de leurs fonctions. Il espère voir le jour où le pays sera assez riche pour leur permettre d'adopter le principe suivi en Angleterre, qui consiste à ne donner aux membres des Chambres aucune rémunération pour leurs services. Mais à présent, c'est impossible.

M. Connolly espère que les choses s'arrangeront de manière à rendre justice à chacun. Il pense, avec le membre pour Northumberland, que si six deniers par mille sont suffisants pour le voyage des membres pour Ontario, ils ne suffisent pas pour ceux du Nouveau-Brunswick.

M. Blanchet dit qu'il y a seulement deux pays où les membres ne sont pas payés, l'Angleterre et l'Allemagne. Nous ne devons pas avoir de gages, mais seulement une indemnité pour nos dépenses et cette indemnité doit être la même pour tous les membres de la Puissance.

M. Blake, au sujet de la deuxième résolution qui pourvoit à une réduction de \$5 pour chaque jour d'absence de la part d'un membre, lorsque la Chambre siège, déclare qu'il préfère l'acte original qui pourvoit à la réduction chaque jour qu'un membre est absent du siège du gouvernement, que la Chambre siège ou ne siège pas.

M. Cheval désire la diminution de l'indemnité accordée par jour, de sorte qu'elle ne soit pas plus de \$630 par année. Il croit que les appointements des ministres sont trop élevés en proportion de ceux des membres.

M. Dufresne exprime l'opinion que peut être l'indemnité est trop basse et qu'elle peut être augmentée d'une manière indirecte, en créant deux sessions au lieu d'un ajournement.

Les résolutions sont adoptées avec un amendement verbal portant à \$3,000 les appointements des orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes.

M. Sandfield McDonald, au sujet des résolutions concernant les appointements des orateurs, demande à l'Orateur Cockburn de donner des fêtes sociales aux membres et dit que lorsqu'il était orateur, ces réunions avaient en l'heureux effet de faire disparaître les animosités entre les membres de politique différente. Il suggère de préparer des salles dans les bâtisses du parlement et que le sergent d'armes reçoive ordre d'acheter un service à dîner.

M. McKenzie dit que personne ne peut remplir ce devoir à meilleur marché que le membre pour Cornwall. On rapporte qu'il a acheté toutes les vieilles chaises et les vieilles tables qu'il a pu trouver dans les boutiques des brocanteurs à Toronto pour meubler les bâtisses du gouvernement local. (Rires)

Sir John A. McDonald dit que si la proposition est adoptée il espère que son honorable ami, le député de Cornwall, donnera ses services pour choisir les meubles nécessaires. (Rires) Il approuve l'inauguration d'une série de réunions sociales, sous les auspices de l'Orateur.

Les résolutions ayant été rapportées, la Chambre les approuve.

Sir John A. McDonald propose les résolutions nécessaires pour la formation d'un comité de subsides, et que la Chambre, vendredi, se forme en tel comité.—Adopté.

M. Holton dit qu'il ajourne à demain la question qu'il se propose d'élever au sujet des sièges possédés en cette Chambre par des membres des gouvernements locaux.

La Chambre s'ajourne 9.45.

Variétés.

NOUVEAU CHANTIER DE CONSTRUCTION.—On verra par une annonce dans La Gazette que M. Fréchette avertit le public qu'il a ouvert un chantier de construction à Sorel. M. Fréchette est expert en ce genre d'affaires et c'est un citoyen recommandable sous tous les rapports. Un nouveau chantier à Sorel, sera aussi d'un avantage immense pour la ville et tout le District. La concurrence aura aussi sans doute l'effet de faire baisser le prix du bois de service qui, jusqu'à présent, s'est vendu si cher ici. A titre de Canadien français, M. Fréchette mérite aussi l'encouragement et nous espérons qu'il l'obtiendra. Les frères McCarthy se sont curi-

en peu d'années dans ce genre d'industrie et de commerce. Nous ne voyons pas pourquoi un de nos compatriotes qui est tout aussi habile que celui qui offre les mêmes garanties sous tous les rapports, ne résisterait pas également. D'ailleurs, il y a ici place, et abondamment, pour deux chantiers de construction. Donc, succès à M. Fréchet et à son entreprise!

A PROPOS DE FAILLITE.— Nous croyons qu'il est bon de rappeler que l'hon. Juge de ce District a décidé, dans une cause de Douglass vs. Wright, que les faillis doivent faire cession de leurs biens au Syndic résidant dans le District où les faillis résident et où ils ont le siège d'opération de leurs affaires. Conséquemment, une cession faite par un failli du District de Richelieu à un Syndic résidant à Montréal, est nulle. L'hon. Juge Berthelot a décidé la question dans le même sens à Montréal. A Québec on nous rapporte que dans une affaire d'un Perrault qui avait fait cession à Montréal la cession a été aussi annulée. Les Juges du Haut-Canada, et notamment l'hon. Juge en Chef Draper ont aussi décidé la question dans le même sens, de sorte que ceux qui ont des cessions à faire doivent agir en conséquence.

COUR CRIMINELLE.—Après l'adresse aux Grands Jurés, Sophie Boisclair comparut et sur la demande qui lui fut faite, pourquoi sentence de mort ne serait pas prononcée contre elle, elle répondit sans beaucoup d'émotion que sa peine était commuée. Les instructions du Sheriff n'étant pas revêtues des formes légales voulues, un délai est accordé.

LA REINE vs.—Mary O'Brien pour avoir volé une paire de bottes, des chaussons et une crinoline; elle plaide coupable, et prétend qu'elle était ivre. La cour la condamne à un mois de prison.

Hélène Senneville, jeune fille sans domicile, plaide coupable sur une accusation du même genre, et prétend avoir été sollicitée par sa belle-mère.

Alfred Berthiaume, jeune garçon d'une quinzaine d'années, accusé d'avoir volé deux tinettes de beurre, la propriété d'un nommé Morin, plaide non coupable, ainsi que François Perron, sur deux chefs d'accusation pour vol de bois.

Tous déclarent être prêts à subir leur procès. On procède immédiatement à celui de Berthiaume, et il est trouvé coupable.

La Reine vs Léandre Pattenau—Assaut avec intention de viol—Verdict—non coupable.

La Reine vs Sicard dit Carufel—vol de moutons.—Verdict, coupable.

Sir J. A. McDonald a fait connaître à la chambre les mesures que le gouvernement désire soumettre à l'attention des chambres et faire adopter avant l'ajournement de décembre. Voici ces mesures: 1e. L'acte concernant les postes. 2e. Le bill du chemin de fer intercolonial ayant trait à l'emprunt sous la garantie impériale. 3e. Les lois de tarif et d'excise. 4e. Règlements pour les douanes. 5e. Lois d'accise. 6e. L'Habeas Corpus. 7e. Les subsides.

LE DOUBLE MANDAT.— Nous voyons avec plaisir que M. Mills devait présenter hier dans la Chambre des Communes un bill pour empêcher tout membre de la législature locale, d'aucune province de la puissance du Canada de siéger dans la Chambre des Communes ou d'y être éligible; ainsi nos vœux, si énergiquement manifestés et soutenus lors des dernières élections sont en voie de se réaliser. Nous espérons que cette anomalie disparaîtra bientôt et que les doubles mandats seront réduits à leur plus simple expression, c'est-à-dire à l'unité.—Ere Nouvelle.

EMIGRATION EN MASSE.—La commission des terres publiques a reçu une lettre de M. A. W. Atwood, de Londres, demandant des informations pour l'installation de cinquante mille émigrants sur le point d'être expédiés aux États-Unis. La commission a répondu en s'en référant aux lois de préemption et de Homestead, qui déterminent les conditions requises pour l'obtention de certaines portions de terrain dépendant de la région, vaine de l'ouest du Mississipi. Cette communication était accompagnée d'instructions précises sur les mesures à prendre et sur la marche à suivre dans l'intérêt des émigrants.

LE PLUS GRAND NEZ.— Le plus grand nez connu dans le monde est probablement celui de James S. Foote, de Peoria (Illinois). Il ne mesure pas moins de six pouces de long, de la racine à l'extrémité, et l'ouverture de chaque narine a un diamètre d'un pouce et demi. Ce développement extraordinaire de l'appendice nasal fait l'admiration de tout le comté, et Foote lui a dû le nom de selectman. Quand il se mouche, dit le pasteur de Peoria, on croirait entendre la trompette du Jugement dernier. Les gamins prétendent que les hirondelles font leurs nids dans son nez. Foote n'a pas encore trouvé à se marier.

STATISTIQUE.—Un statisticien américain vient de se livrer à un calcul intéressant. D'après les données qu'il a rassemblées, on peut évaluer le total des journaux du globe à 12,500, ainsi répartis: Europe, 7,000; Amérique, 5,000; Asie, Afrique, Océanie, 500.

Si pour ces publications l'on admet comme terme moyen de périodicité quatre jours, c'est à dire qu'elles paraissent l'une dans l'autre tous les jours plus de 3,000 journaux ou écrits périodiques, lesquels, en leur supposant un tirage moyen de 2,000 seulement, ce qui, certes, n'est pas exagéré, et en ne les comptant chacun que pour deux feuilles, verseraient ensemble quotidiennement sur le globe quelque chose comme 12 millions de feuilles.

LA CATASTROPHE DE ST. THOMAS.—C'est le 29 octobre à huit heures qu'une brise agitée a commencé à souffler du nord-ouest, et vers onze heures elle a tourné à l'est et s'est changée en une véritable raffale emportant tout devant elle. Elle a duré environ quatre heures, et dans cette espace de temps, elle a sévi avec une telle rage que les arbres et les maisons ont tourné dans l'air comme des feuilles au vent. Des trois mâts et des steamers, des bâtiments de toutes sortes, grands et petits, se sont entrecroqués, heurtés, broyés les uns contre les autres, démolis ou ont coulés. Plus de cinquante navires, de tout tonnage, ont été jetés à la côte, démantés, ou complètement perdus, et une partie de leurs équipages a péri. Des milliers de personnes sont sans asyle et sans pain; tout est ruiné; on ne fait plus rien; ce qui reste est paralysé.

On n'a pas de nouvelles positives des autres îles, à l'exception de Tortola, où l'on dit la ville complètement détruite, et un grand nombre de personnes tuées.

Le capitaine du port de St. Thomas Steinberg a péri en portant secours. Il avait réussi dans un premier sauvetage, et il retournait à son œuvre d'humanité, lorsque son embarcation a chaviré et il s'est noyé.

Le steamer Columbian, arrivé à onze heures, a sombré à deux heures, et six personnes ont été perdus. Sa cargaison était évaluée de un à deux millions de dollars.

Le parcours de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

Le parcour de la raffale paraît avoir été très restreint, car le Marmion venant de Rio, et le North-America, venant de New-York, sont arrivés le lendemain, n'ayant ressenti qu'une forte brise.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS! IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES! On ne se sert plus D'HUILES ÉMPOISONNÉES! On n'emploie plus ces! POUDRES NAUSÉABONDES Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES À VERS VÉGÉTALES DE DEVINS Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers. Voici un résumé de leurs qualités supérieures: Elles sont purement végétales, Elles sont agréables au goût et à la vue, Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans parallèle.

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES. Près le Palais de Justice, Montréal, P. Q. 12 octobre—10 hm E K

La Compagnie de RICHÉLIEU. À PARTIR DE LUNDI, LE 18 COURANT Jusqu'à la clôture de la Navigation, les Vapeurs de la Ligne de Québec à Montréal partiront tous les jours à DEUX HEURES P. M.; au lieu de Quatre Heures P. M.; le FRET sera chargé à une augmentation de Vingt-Cinq (25) par Cent sur le Tarif. Sorel, 15 Nov. 1867—3 f

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC. District de Richelieu. Cour de Circuit. Pour le District de Richelieu. Le neuvième jour de Novembre mil-huit cent soixante et sept.

DAME GENEVIÈVE OLIVIER, marchande publique de la paroisse de St. Aimé, dans le District de Richelieu, épouse séparée quant aux biens de François Beaudreau, Bourgeois du même lieu, et de lui dûment autorisée aux fins des présentes, Demandeurs vs CHARLES BIBEAU, cultivateur de la susdite paroisse de St. Aimé. Défendeur.

La Cour ordonne sur motion de Messieurs Lafreaye & Bruneau, avocats et procureurs des Demandeurs en autant qu'il appert par le retour de George Anger, huissier jure de la cour Supérieure, exerçant dans le District de Richelieu écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada et maintenant constituant la province de Québec et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles publié en la cité de Montréal, appelé The Montreal Herald, et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. (Par la Cour.) A. N. GOUIN, G. C. C. Sorel, 16 Novembre 1867.—21.

BULLETIN COMMERCIAL. Marché Monétaire. Or..... 139 Argent..... 3 à 3½ Greenbacks..... 29 29½

Grande vente par Ecan. Acte concernant la Faillite 1864 Et ses amendements.

En l'affaire de JOSEPH PELLE-TIER, ferblantier de la Ville de Sorel, FAILLI. ET G. I. BARTHE, Ecr., Syndic.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que tout le Stock composant la succession du dit Failli, consistant en outils et ouvrages de ferblanterie, tels que moules de toutes sortes, corbeilles, canisses, fanaux, sauce-pans, théières, tuyaux, moulins à filer, moulins à fonceur, moulins à rebord, etc, etc, etc, sera vendu à l'encan, en détail, pour argent comptant, SAMEDI LE SEPT DECEMBRE prochain. La vente commencera à DIX heures du matin et se continuera jusqu'à ce que tout soit vendu. G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel, 23 Nov. 1867.—5i.

NOUVEAU MAGASIN 105 ET NOUVELLES MARCHANDISES MAGASIN AUTREFOIS OCCUPÉ PAR J. H. WRIGHT PLACE DU MARCHE, SOREL.

Le soussigné informe le public de Sorel et des environs, qu'il a ouvert un nouveau magasin, et qu'il a un assortiment considérable de Marchandises Sèches du dernier goût. Il est abondamment fourni d'Indiennes, Coton jaune, Shirting, Casimir noir et il vend des habits confectionnés dans tous les goûts, ainsi que des Chaussures, Chapeaux, Casques, etc. Ayant pris pour devise: Débit rapide et petits profits, il vend ses effets au plus bas prix possible, défiant de pouvoir s'en procurer de meilleurs nulle part à aussi bon marché.

BONNES INDIENNES de 11 cts à 18 cts., COTON JAUNE de 9 cts. à 16 cts. FLANELLE, toute laine, 20. Venez voir et vous serez convaincu vous même que c'est le magasin où vous pouvez acheter aux conditions les plus faciles.

JOHN CARO. SOREL, 18 Septembre 1867.

REDUCTION DE PRIX. HISTOIRE DES ABENAKIS, 1 Vol. de 660 Pages. PAR L'ABBE J. A. MAUREAULT. 7 Octobre 1867.

Le prix de vente est réduit de \$1.50 à \$1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de La Gazette de Sorel.

Acte concernant la Faillite 1864. ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de PASCHAL DAUPLAIS, commerçant de la paroisse de St. François-du-Lac, dans le District de Richelieu, FAILLI.

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic sous signé et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel, 15 novembre 1867.—4i.

Vente par autorité de Justice.

ET LICITATION VOLONTAIRE, JEUDI LE CINQ DECEMBRE, prochain, à DIX heures A. M. à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pierre de Sorel, sera vendu et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur l'immeuble suivant indivis, appartenant aux quatre enfants majeurs et mineurs, issus du mariage d'entre M. Joseph Moysan, de la ville de Sorel, et feu Dame Emilie Mathilde Thibeault, son épouse, en premières noces, et pour les autres parties indivises au dit Joseph Moysan et Edouard Antoine Généreux ou ses représentants, savoir: Un certain terrain situé en la Ville de Sorel, faisant partie du lot de Ville connu et désigné par le Numéro deux cent quatre vingt quatorze, contenant le dit terrain trente trois pieds de front, à partir de la Rue George, jusqu'à une profondeur de quarante cinq pieds, et delà prenant une largeur de trente deux pieds et sept pouces et demie jusqu'au reste de la profondeur, et d'icelui terrain, c'est-à-dire cent cinquante trois pieds, mesure Anglaise, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, tenant devant à la Rue George, en profondeur au lot Numéro deux cent quatre vingt huit, d'un côté à l'Ouest à partir du lot Numéro deux cent quatre vingt quatorze, la propriété de Capitaine Jean Baptiste Labelle, représentant de Pierre Latraverse, et d'autre côté au lot Numéro deux cent quatre vingt treize la propriété de M. E. Haller ancien, avec une maison en bois, lambrissée en briques et grège; icelui dit terrain étant affecté en faveur du propriétaire et possesseur de l'autre partie du lot Numéro deux cent quatre vingt quatorze d'un droit de passage mitoyen suivant que porté et mentionné en un acte de vente consenti par Antoine Généreux au dit Pierre Latraverse, devant Mre J. B. L. Précourt et Collège, Notaires, le vingt trois Janvier mil huit cent soixante et quatre. Pour les conditions de la vente s'adresser au notaire soussigné. J. B. L. PRÉCOURT. Sorel, 16 Novembre 1867.—3i.

Liste des Lettres P I L U L E S VÉGÉTALES SUCRÉES DE BRISTOL

Non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois d'Octobre 1867.

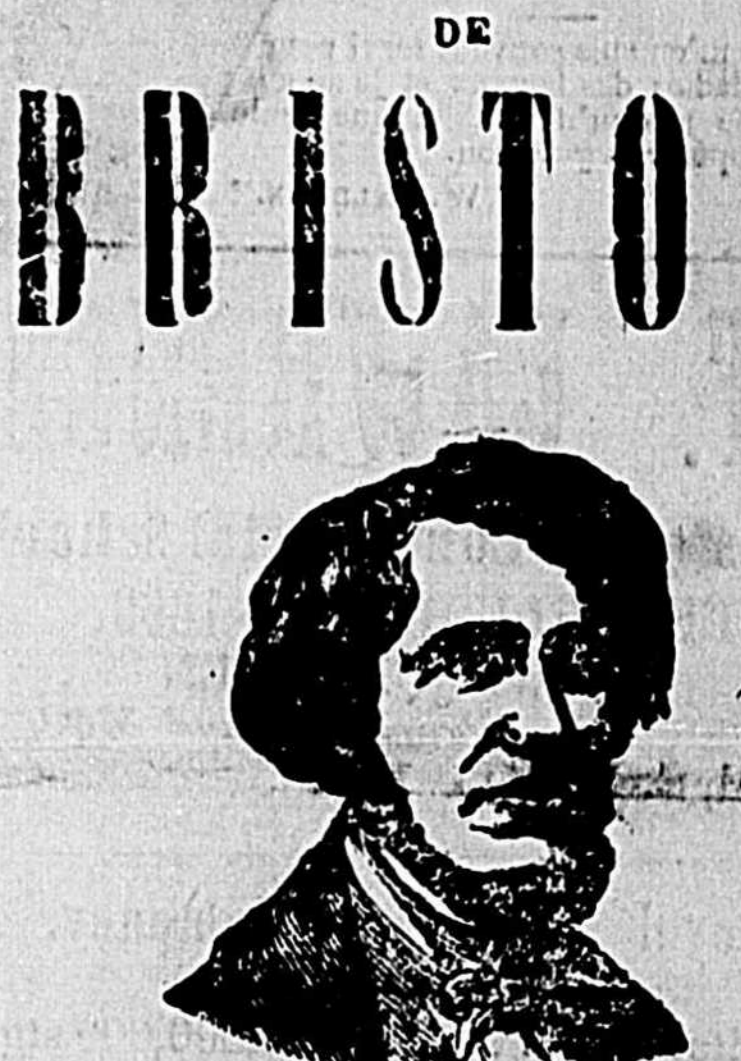
- Audy Victor, Barrette Alexis, Beaudette Hubert, Baron Philomène, Baudry Anastasie, Benuehem Marie Anne, Blie Eugène, Chappelaine Olivier, Cournoyer Paul, Chausse François, Chausson Bolonie, Cheviller A. L., Ohavilla Geary, Frolotte Louis, Davns Mrs E. H., Fortier Onésime, Gendron Cléophas, Girard Joseph, Giblin John, Guillaud Delphia, Gauthier Joseph, Héault Emelia, Jacques Félix, Lafrance Stanislas, Lemoiner François, Lavallée Dame Angé, Lefèvre Dame Henriette, Lambert Paschal, Langlais Alexis, LeWis Louis, Lavigne Antoine, Laprade André, Lavalée Florence, Lamoureux Louis, Lachapelle Gédéon, Lamotte Félix, Lamoureux François, Lamontagne Gilbert, Lemoine Antoine, Langhilde Maxime, Martin Olivier, Nalo Louis, Page Mary, Patenaude Eliza, Pélouin Joseph, Pélouin Augustin, Paul Baptiste, Polier Bazile, Pélouin Noël, Payette Louis, Préfet du Comté de Richelieu, Pélouin Ignace, Pélouin Lucie, Pélouin Pierre, Pélouin Félix, Querré Louis, Richard Veuxy Geote, Raymond Bruneau, St. Jean-Baptiste, Salvail Marie, Trempe Orylle, Vien Louis, Vallette Charice, A. A. LORD. Dépt. M. P. Sorel, 6 Novembre 1867.

ABONNEZ-VOUS À LA Gazette de Sorel.

Bientôt les Frais DE PORT Seront Abolis!

Attention! Attention! Le Soussigné ayant en vue d'écouler dans le courant de l'hiver son STOCK de marchandises sèches tout récemment acheté et bien choisi, profite de l'occasion pour avertir le public qu'il fera une réduction considérable sur les prix. Espérant l'encouragement de ses nombreux pratiques et du public, il croit pouvoir donner par là un grand avantage aux acheteurs. —AUSI— A vendre une bonne Maison en Briques à deux étages et dépendances avec de bonnes Ecuries, située en face et du côté nord du marché de Sorel, maintenant occupé comme hôtel par M. Ed. Courchéno. Il prie tous ceux qui sont endettés envers lui d'aller régler au plus vite particulièrement les retardataires. A. E. MASSE. Sorel, 30 Oct.—1 m.

COMMIS DE BAR DEMANDÉ. ON A BESOIN, au Royal Victoria Hotel, d'un commis pour la bar. S'adresser à HUBERT PICHÉ, Propriétaire. Sorel, 15 Nov. 1867.



LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES DU FOIE ET DE L'ESTOMAC et des Intestins. Renfermées dans des fioles de verre et garanties pour Se conserver dans tous les Climats.

Ces pilules sont préparées expressément pour opérer de concert avec le roi des purgateurs du Sang, la Sulfate de Soufre, dans toutes les affections provenant d'humeurs vicieuses ou d'un sang impur. Les malades les plus abandonnés ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, des maladies considérées jusqu'ici comme incurables disparaissent promptement et d'une manière pémanente. Dans les maladies arthritiques, ces Pilules sont le remède le plus sûr le plus prompt et le meilleur qui n'ait jamais été préparé. On doit y recourir sans retard.

Dyspepsie ou Indigestion, Maladie de Foie, Constipation, Hémorroïdes, Maux de têtes, Hydropisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elles sont composées d'Extraits de Baumes Végétaux les plus coûteux les plus purs et les plus excellents en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs rares propriétés médicinales est telle que, même dans des maladies invétérées et graves, où d'autres remèdes avaient complètement échoué, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales. DEVINS & BOLTON, HENRY SIMPSON & Co., Montréal. Agents pour le Canada, et en vente chez tous les Pharmaciens accrédités. Sorel, 11 Mai 1867.



Avis Public. LE Soussigné informe le Public qu'il a ouvert un Chantier à Sorel, et qu'il est prêt à contracter pour monter aucun vaisseau à des conditions libérales. LOUIS FRÉCHETTE, Constructeur. Sorel, 20 novembre 1867.—2f.

Liment du Vermont

DE HENRY.

Nous désirons débarrasser le public de l'usage du Liment n'est qu'une lotion. Il sert aussi bien comme remède intérieur qu'extérieur et des centaines de cas de colique, choléra morbus, diarrhée et autres désordres de l'estomac guéris par son usage, attestent sa grande valeur dans tous les cas. Il est composé avec beaucoup de soins et contient les ingrédients les plus précieux qu'aucun autre remède de ce genre.

GUERISON DE LA NEURALGIE, RHEUMATISME, MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS, COLIQUES, CHOLÉRA MORBUS, DIARRHÉE, ET DE TOUTES LES DOULEURS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES. PRIX SEULEMENT 25 CENTS.

ST. LAWRENCE

Classical & Commercial School ESTABLISHED IN 1863. EDWD C. ALLEN Proprietor and Master Sorel, Sept 15th 1866

Royal Insurance Company.

Capital £.2,000,000 stg. Is one of the largest companies in the world, and has ever been distinguished for the promptitude and the liberality of its settlements.

Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company.

CAPITAL £2,000,000 stg. THE undersigned is prepared to effect insurance at either of the above companies at a low rate as is taken by any first class company.

JAMES MORGAN, Agent. Sorel, 7 Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

DE MARCHANDISES SÈCHES. En face de l'Imprimerie de La Gazette

SOUS-REGLÉ. Le soussigné, tout en remerciant ses nombreux pratiques, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Marchandises Sèches d'Automne et d'Hiver qu'il vendra à très bon marché.

NARCISSE ARSENAULT, Sorel, 28 Septembre 1867.

F O R G E.

Augustin Portelance RUE CHARLOTTE—SOREL

Là où l'on se procure le meilleur ouvrage. A Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du Charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.

Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement qu'il en a reçu, annonce qu'il a fait faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :

H A C H E S de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc. et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général, tout espèce d'ouvrage de fer garantis de meilleure qualité possible.

Il se flatte de pouvoir mériter une large part de patronage public.

AUGUSTIN PORTELANCE Sorel, 16 Octobre 1867.

Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement qu'il en a reçu, annonce qu'il a fait faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :

H A C H E S de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc. et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général, tout espèce d'ouvrage de fer garantis de meilleure qualité possible.

Il se flatte de pouvoir mériter une large part de patronage public.

Mode d'Hiver

Pour 1868.

Enseigne du MOUTON Noir, Place du Marché, Sorel.

A. BOUCHER, PALESTRA, Sorel 13 Août 1862.

W. LUNAN BOULANGER

CONFISEUR ET EPICIER EN GROS ET EN DETAIL RUE DU ROI, SOREL. SOUVENEZ-VOUS DU MAGASIN ACHALANDE Sorel 22 Janvier 1862.—12 avril 59.

W. LUNAN BAKER CONFECTIONER & GROCER WHOLE SALE & RETAIL. KING STREET SOREL Remember the Old Stand

Joseph Moisan Ferblantier. RUE AUGUSTA—SOREL. (En face du Marché.)

M. Moisan prend la liberté d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il a acheté la part que M. L. Lavallée avait dans son magasin de ferblanterie, et qu'il est toujours prêt à servir les demandes, comme par le passé.

Il espère que le bas prix et la promptitude avec laquelle il servira les demandes, méritent une part de l'encouragement du public.

N'oubliez pas la place, rue Augusta, en face du marché Sorel.

JOSEPH MOISAN Sorel, 3, Oct. 1867. 3m

ODOUS KALLUNTERIOS

OU L'EMBEILLISSEUR DES DENTS.

Cette agréable préparation pour les dents ne contient pas d'acide ou autres ingrédients délétères. Ne vous laissez pas effrayer par le nom. Demandez l'EMBEILLISSEUR DES DENTS si vous ne pouvez prononcer le mot grec. Vous trouverez que

L'ODOUS est la préparation la plus agréable connue pour laver les dents.

ESSAYEZ-LE.

NETTOIEZ LES DENTS, LES GENÈVRES, LES DORÉS, LES GENCIVES ET DONNEZ UNE BONNE ODEUR A LA RESPIRATION.

J. A. BARRY, Dentiste.

"J'ai expérimenté et analysé avec soin l'ODOUS KALLUNTERIOS et j'ai trouvé qu'il ne contient rien de délétère pour les dents. C'est pour moi un plaisir de le recommander au public comme une excellente et sûre préparation."

C. W. WEBB, Dentiste.

"Ayant examiné les ingrédients qui composent l'ODOUS KALLUNTERIOS, je le considère comme un bon article pour la conservation des dents et des gencives."

C. BREWSTER, Chirurgien-Dentiste.

Les précieuses médecines de J. Moisan sont à vendre dans toutes les Pharmacies et les Magasins de la Province du Haut et du Bas-Canada, et si aucun marchand désire renouveler son approvisionnement, il s'adressera aux propriétaires BARNES, HENRY & 513 et 515, Rue St. Paul, St

ELIXIR Balsamique Végétal

de Rév. H. H. DOWNS.

La meilleure, la plus essayée, la plus sûre et la plus infatigable médecine qui existe contre la toux. Il a été la première médecine du peuple depuis plus de 33 ans. Il est le MÉDICIN DE FAMILLE de milliers de familles.

Ayez-le toujours en main, car son usage fait à propos vous sauvera plus d'une fois d'un accès de toux et d'un accès de pleurésie.

Une maladie qui durait depuis trois semaines guérie.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant servir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement pour la toux qui n'a jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE. Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

G. I. Barthe,

AVOGAT, RUE DU ROI—SOREL

G. I. Barthe, SYNDIC OFFICIEL.

Pour le District de Richelieu. Sorel, 23 Décembre 1865.

G. I. Barthe, OFFICIAL ASSIGNEE.

For the District of Richelieu. Sorel 23rd., December 1865.

GAULTIER & BRASSARD, AVOCATS.

BUREAU, RUE PHIPPS, SOREL.

M. Brassard suivra régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1863.

Olivier et Armstrong, AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel

M. Armstrong, réside à Sorel, M. Olivier à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures à. m. jusqu'à 3h p. m.

L. A. OLIVIER, JAMES ARMSTRONG. Sorel 3 Août 1865

Bondy, Fautoux ET GAGNON, AVOCATS, SOREL.

Bureau Rue du Roi, en face de l'Imprimerie de La Gazette de Sorel.

Ces messieurs suivront les Circuits de Berthier et St. François et se chargeront des causes pour le District de Joliette. Sorel, 27 avril 1867.— 7av 66

S. LAPALME, NOTAIRE.

Coin des Rues Augusta et Elizabeth Sorel, 13 Janvier. 1866.

Etabli en 1832.

LA Salsepareille DE BRISTOL

En grande Bouteille d'une quart.

Le Grand Purificateur du Sang L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation gênée, et les humeurs du cors rendues nuisibles par les tourdes et grasses secretions des mois d'hiver. Ce détergent, inoffensif quoiqu'il nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme

Boisson de Régime.

par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus incurables de Scrofules ou Mal du Foie, de plaies anciennes, de Boutons, de Tumeurs, d'Abscesses, d'Ulécères, et de toutes sortes d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sûr et infatigable pour la Goutte, l'Impétigo, les Dartres, le Teigne, le Scorbute, le Syphilis ou Mal Vénéreux, les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Etourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.

Garantie la plus puissante et la plus pure Préparation de

VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède sûr et infatigable pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicieux ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure.

Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance NÉFALÉ MERCURELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.

On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille.

DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités. Sorel 1 Mai 1867.

The! The! The!

ACHETEZ VOTRE THÉ DIRECTEMENT DES IMPORTATEURS.

La Compagnie de "Marchands de Thé" de Montréal, venant de recevoir une grande quantité de thé vert et noir, appellent l'attention des Marchands, Hôteliers et autres à visiter leur établissement.

Les Achetés de thé en gros sauront de l'argent en achetant directement des Importateurs.

Tous ordres pour Boîtes de 25 livres et au-dessus seront mis à toutes stations de Rail Road en Canada sans frais de transport.

Les acheteurs demeurant au-delà des stations du Rail Road, voudront bien envoyer leurs demandes par la malle, et ils n'auront pas de transport à payer jusqu'à la station la plus prochaine.

Le Thé sera envoyé immédiatement après réception d'un ordre contenant de l'argent par la malle, ou dans toutes autres places où l'argent pourra être collecté par un homme autorisé à le faire.

Nous ne chargerons pas de décompte sur l'argent comptant. Nous ne vendrons pas moins de 25 lbs, de emballage du thé noir étant par boîte de 25 lbs, 50 lbs, 90 lbs et de 100 lbs, le thé vert, étant par boîte de 60 à 80 lbs: Des qualités de thé qui ne sont pas mentionnées dans cette annonce sont vendues à aussi bon marché que les autres. La compagnie est décidée de tenir une vente régulière sur le marché de Montréal où toutes les qualités et les prix seront visibles.

BLACK TEA. COMMON CONGOU, Broken Leaf, Strong Tea, \$0.45

Fine flavoured new season, do, 0.55

Excellent full flavoured, do, 0.45

Sound oolong, 0.75

Rich flavoured do, 0.60

Very fine do do, 0.75

Japan, 0.58

Very fine do, 0.75

GREEN TEA. Twankay, Common, \$0.38

Fine do, 0.55

Young hyson, 0.60

Fine do, 0.75

Superfine and very choice, 1.00

Fine Gunpowder, 0.85

Extra superfine do, 1.00

Reductions made to buyers of Five Chests and upwards.

Il y a des réductions pour ceux qui hént cinq caisses et plus 15 août 1867—Jan.

W. H. CHAPDELAIN, NOTAIRE.

Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 22 Juin 1867.

H. ST. LOUIS, NOTAIRE PUBLIC.

A transporté son bureau dans sa nouvelle bâtisse, Rue George, se conde porte du coin des Rues George et Phipps.

Résidence privée première porte du coin. Sorel, 13 Octobre, 1866.

N. CASAUBON, NOTAIRE.

Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 13 Décembre 1865.

DR. PROVOST

RUE AUGUSTA. En face du Bureau de Poste. Ancienne résidence du Dr. Cadieux. Sorel, 3 Novembre 1866.—ua.

P. BEAULAC

Huissier du Banc de la Reine et Huissier de Cour Supérieure, District de Richelieu. Sorel, 11 août 1866.

Dépot de Poeles

DE LA RUE CRAIG, No. 526 (Près de la Côte de la Place d'Armes.)

Poeles à Charbon Brillant pour Passages de

do Albanian, pour Passages de

do Northern Light

do Railroad

Poele à saion pour bois ou charbon

Poeles de Cuisine à Charbon de "Polar."

Poeles de Cuisine à Bois "Standard"

Poeles à Bois "Royal Cook"

Avec Plaques et Tuyaux à Eau, etc., etc MEILLEUR & CIE. 4er octobre 1865

GENEREUX & BRUNELLE, RUSSEIERS

AGENTS COLLECTEURS. Bureau à Berthier (Ville). J. A. E. GENEREUX & E. BRUNELLE. 9 Nov. 1867.

LIFE INSURANCE

ESTABLISHED 1825. SCOTTISH PROVINCIAL Assurance Company, Incorporated by Act of Parliament. CAPITAL ONE MILLION STERLING INVESTED IN CANADA, \$500,000. HEAD OFFICE, MONTREAL.

DIRECTORS. Hugh Taylor, Esq., Advocate. Hon. Chas. Wilson, M. L. C. William Sache, Esq., Banker. Jackson Rae, Esquire Banker.

A. DAVIDSON PARKER, Sec'y

LIFE DEPARTMENT. Attention is directed to the rate of premium adopted, which will be found more moderate than that of most other companies.

SPECIAL "HALF PREMIUM" RATES. Policies for the whole of Life, issued at Half Rates for the first five years, so adjusted that the policies are not liable to arrears of Premium. Age 25, yearly premium for £100—£1. 1s. 9d., or for £500, yearly premium—£5. 8 3d., at other ages in proportion.

S. LAPALME, AGENT, SOREL. 22 déc. 1866.—ua

EN VOUS ABONNANT A LA GAZETTE ET PAYANT D'AVANCE, VOUS GAGNEZ LES FRAIS DE PORT.

A Vendre

A LA LIBRAIRIE DE LA "Gazette de Sorel."

DÉBATS Parlementaires (Edition française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto de 1027 pages. Prix \$2.00

FOR SALE AT THE LIBRARY OF THE SOREL "GAZETTE."

PARLEMENTARY Debates on the Subject of Confederation of the British North American Provinces. (English Edition). 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Price \$2. Sorel, 6th July 1867.—6m.

A MM. LES NOTAIRES. Comme nous avons en main un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq par cent de diminution. 25 septembre 1867.

La Gazette de Sorel

Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.

TAUX DE L'ABONNEMENT. Pour douze mois, si payé en s'abonnant, \$2.00

Pour six mois, do do 1.00

CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE 12 mois, \$2.50

6 mois, 1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la Gazette à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arrérages s'il y en a.

Toutes Communications, etc., doivent être adressées au Rédacteur, attachées et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces.

Les annonces sont cotées sur type REVIR.

La 1re insertion, par ligne, \$0.25

Les insertions subséquentes par ligne, \$0.15

Une annonce d'une colonne avec condition pour l'année, \$20.00

Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois, \$10.00

Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois, \$5.00

Une annonce d'une colonne avec condition, pour 1 mois, \$2.00